

BP/MSC

N°2025- 168

**OBJET**

**CCAL / Natura 2000  
Convention de gestion 2025**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 10

Votes pour : 12

Affiché à la porte de la mairie  
le 1er décembre 2025 selon le  
relevé de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
N° : 250391023 M10 DEL 168 DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-sept novembre**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : **18 novembre 2025**

**Présents** : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Aline Nars, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Jacques Roca, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à madame Aline Nars

Procuration de monsieur Daniel Gaspa à monsieur Jean-Henri Mir

**Absents/excusés** : MM. Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Aline Nars** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

Vu les dispositions de l'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la communauté de communes Aure Louron est dotée statutairement de la compétence « gestion des dossiers Natura 2000 » et qu'elle délègue la gestion de l'animation Natura 2000 du site Rioumajou – Moudang à la Commune de Saint-Lary-Soulain.

Monsieur le maire donne lecture de la convention de prestation de gestion de l'animation « Natura 2000 Rioumajou Moudang » pour l'année 2025 qui pourrait être passée avec la communauté de communes Aure-Louron.

Le conseil municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, adopte cette proposition de convention et autorise le maire à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulain, le 27 novembre 2025



Le maire,

André Mir